



Municipalité des Cèdres

COMMIS À L'URBANISME ET L'ENVIRONNEMENT

Sous la responsabilité du directeur et de la coordonnatrice de l'urbanisme et de l'environnement, le titulaire de ce poste répond aux demandes liées à l'urbanisme des citoyens, au comptoir, par courriel ou téléphone, exécute du travail général de bureau, traite des dossiers généraux à l'urbanisme ainsi que le classement de dossiers.

Principales responsabilités

- Répondre aux demandes d'information concernant la réglementation municipale ;
- Offrir un service à la clientèle courtois, professionnel aux citoyens ;
- Recevoir et analyser la conformité des demandes de permis et certificats ;
- Assurer le suivi des plaintes et contribuer à la résolution des problématiques ;
- Participer à la gestion documentaire et soutenir l'administration des programmes en environnement et en urbanisme ;
- Procéder à différentes inspections sur le territoire ;
- Effectuer toutes autres tâches connexes à l'emploi ;

Exigences

- Détenir un diplôme ou une attestation d'étude collégiale en urbanisme, en inspection municipale ou en architecture. Toute expérience jugée pertinente sera considérée ;
- Maîtrise de la suite MS Office et connaissances d'Accès cité territoire ;
- Posséder d'excellentes habiletés à gérer efficacement les dossiers ;
- Aisance avec le public et une capacité de travailler en équipe ;
- Avoir une bonne connaissance du français parlé et écrit et de l'anglais parlé ;
- Capacité à travailler sous pression et à respecter des délais ;
- Posséder un permis de conduire valide ;



Municipalité des Cèdres

Conditions de travail

- Salaire horaire entre 28.32\$ et 31.98\$;
- Heures de travail : 35 heures / semaine ;
- Peut être amené à travailler un jeudi soir par semaine durant l'été ;
- Régime d'assurances collectives complet ;
- Régime de REER collectif avec cotisations égal de l'employeur jusqu'à maximum 6.5% du salaire ;
- Banque de congés mobiles ;
- Horaire estival avantageux : le travail du jeudi soir permet de bénéficier du vendredi en congé ;
- Emploi saisonnier contractuel de mai à septembre ;